



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 MARS 2019
N° d'ordre de la délibération : 34
N° de feuillet : 1/1

Date de la convocation : **13 Mars 2019**
Nombre de membres : **18**
En exercice : **16**
Présents : **11**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le **Mardi 26 Mars 2019 à 10 heures**,
les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués, se sont réunis au siège du
Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à Toulouse, sous la
présidence de Monsieur
Pierre IZARD

Actualisation du programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT et Annie PEREZ, Messieurs Pierre IZARD, Patrice RIVAL, François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Marc MENGAUD et Robert MORANDIN.

Etaient absents ou excusés : Messieurs Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération N°16 du comité syndical du 27 mars 2018 mandatant le bureau du SDEHG au titre de ses délégations en matière de décisions financières, d'élaboration de programme de travaux et de passation de convention pour définir les modalités de réalisation du programme de radars pédagogiques ;

Vu la délibération N°2018/25 du bureau du SDEHG arrêtant le programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques et prévoyant des mises à jour par le bureau du SDEHG en fonction des coûts réels, des nouvelles demandes ou des demandes annulées par les communes ;

Vu les délibérations N° 2018/40, 2018/58, 2019/6 et 2019/17 du bureau du SDEHG actualisant le programme 2018 de mise à disposition de radars pédagogiques ;

Monsieur le Président présente la liste actualisée des demandes communales reçues au SDEHG.

Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG arrête comme communes retenues au programme 2018 la liste des communes jointe en annexe.

Résultat du vote :

Pour..... 11
Contre 0
Abstention..... 0
Non-participation au vote..... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

02 AVR. 2019